

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Au cours de la session du 31 Mai 1963, le Conseil Municipal avait adopté la liste des bâtiments communaux détruits ou endommagés par le cyclone JENNY et qu'il conviendrait de reconstruire au moyen d'un crédit de 50 Millions de frs.CFA. mis à notre disposition à titre de prêt par la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE, un prêt plus important, garanti au surplus par un aval du Département ayant été consenti par cet Etablissement aux Communes sinistrées par le cyclone JENNY.

Au cours de cette session nous avons proposé la répartition de cette somme de 50 Millions suivant les plans et devis qui nous avaient été alors fournis.

Il paraît indispensable de revoir la question, maintenant que des devis définitifs ont pu être produits et que les plans ont été arrêtés après de nouvelles études et de nécessaires modifications.

Il apparaît nécessaire de faire figurer les bâtiments ci-après comme bénéficiaires d'un prêt par la C.C.C.E. :

- 1°) MAIRIE DE SAINTE-CLOTILDE : Etant observé que l'ancienne Mairie a été détruite en partie et que le bâtiment dans lequel se trouve actuellement les bureaux est en bois et ne convient absolument plus ;
 - 2°) CURE DE SAINTE-CLOTILDE : celle-ci est un bien communal qui a été entièrement démolli ;
 - 3°) EGLISE DE LA BRETAGNE : Cette Eglise, atteinte dans toutes ses parties vives par le cyclone "JENNY", constitue actuellement un véritable péril et il est urgent qu'elle soit entièrement reconstruite.
- Le Maire a demandé au Syndicat Ecclésiastique de lui céder pour un prix symbolique le terrain, afin de procéder à la reconstruction de cette Eglise.
- 4°) SANITAIRES DU BOIS-DE-NIFFES : a été entièrement rasé par le cyclone.
 - 5°) CLASSES DE LA MONTAGNE : ont été entièrement rasées par le cyclone.
 - 6°) TERRAIN PRIMAT : Sur ce terrain que nous venons d'acquérir de la curatelle, nous nous proposons de reconstruire 50 logements à l'intention des familles sinistrées et qui sont actuellement logées gratuitement dans les bâtiments appartenant à la S.I.D.R. sis rue du Bois-de-Niffes.

La S.I.D.R. a accepté de nous céder ces logements qui, transportés et reconstruits sur le terrain PRIMAT représentent une dépense actuelle de l'ordre de 8.094.000. Fr.

- 7°) Enfin, il reste la reconstruction des magasins et réserves qui se trouvaient à l'arrière de l'Hôtel de Ville et qui doivent être entièrement démolis, n'étant absolument pas utilisables.

En ce qui concerne la reconstruction de ces magasins et réserves, deux solutions se présentent :

- a) leur reconstruction dans la cour arrière de l'Hôtel de ville;
- b) les inclure dans un projet plus important utilisant l'actuel parking de l'Hôtel de ville.

Les projets de reconstruction d'une Mairie à Ste-Clotilde, d'une Cure à Ste-Clotilde, d'une Eglise à la Bretagne ont été confiés au Cabinet HERBARD et AMABIE.

Les travaux effectués au Bois-de-Nelles pour la reconstruction d'un sanitaire et la construction de deux classes à la Montagne à M. NOYER.

La reconstruction des 50 logements sur le terrain PERMAT avait fait l'objet d'un devis présenté par la SEGEFOM, entreprise qui a construit les bâtiments pour la S.I.D.R. et qui pourrait être choisie, sans adjudication, vu l'urgence.

En ce qui concerne les magasins et réserves à l'arrière de l'Hôtel de Ville, les plans et devis en seront établis lorsqu'il sera indiqué si la solution a) doit être préférée ou si cette reconstruction peut être incluse dans un plan plus général qui ferait l'objet d'un prêt plus conséquent et qui serait dans ce cas supérieur à 50 Millions (il convient, à mon avis, d'attendre les indications qui nous seraient données par la C.C.C.E. sur les moyens de crédit dont nous disposerions à cet effet).

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous soumettre la délibération ci-après :

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Qui l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré autorise le Maire à contracter un emprunt de 50 Millions de francs CFA au taux d'intérêt de 2,50 % pour une durée de 15 ans, auprès de la C.C.C.E. , et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat pour réparations des dégâts du cyclone JENNY, après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

Cette somme totale de 31 millions sera affectée au règlement des travaux ci-après :

- Construction d'une Mairie à Ste-Clothilde	10.084.200.-
- Construction d'une Cure à Ste-Clothilde.....	3.220.500.-
- Construction d'une Eglise à la Bretagne.....	18.450.000.-
- Construction de 2 classes à la MONTAGNE.....	2.000.000.-
- Reconstruction de 50 logements sur le terrain MILMA..	6.442.000.-
- Complément pour construction d'un sanitaire au Bois-de-Néfilas (nous pourrions obtenir sur les crédits MARAICHE de l'année 1964, 50 % du coût de l'opération engagée, soit 1.705.615. F)	

Il conviendrait de prendre la différence, soit au titre de l'emprunt..... 1.705.615.-

Approuvé
Acté, le 3 Oct 1963
par le Maire
Secrétaire Général P. H.
Signé : O. M. ROUSSEAU

Le Conseil décide également que les travaux en cause seront exécutés par l'Entreprise sous le contrôle de M. AFFRE, Ingénieur T.P.E., Conseiller technique de la Commune de St-Denis, et que les délais d'exécution ne devront pas excéder six mois.

Les résultats des adjudications, sauf en ce qui concerne la Cure de Ste-Clothilde dont les travaux de réfection sont confiés à la S.G.T.B. et des travaux de reconstruction de logement à PRINAT qui seraient confiés à la SEURFON, le nom des Entreprises agréées ainsi que la copie des marchés de travaux seront par la suite adressés à la C.C.C.E. à titre de justifications.

Les devis concernant les travaux de construction d'une salle de réunion, de magasins et de réserves n'ayant pu être modifiés en temps utile, cette question fera l'objet d'une demande d'emprunt supplémentaire qui sera adressée ultérieurement à la C.C.C.E. "

LE MAIRE : Messieurs, je demande au Conseil de prendre un vote général concernant cet emprunt, qui me permettrait de discuter plus efficacement avec la C.C.C.E.

Adopté à l'unanimité.